



Suppression de journaux France Musique – France Culture

La CGT saisit l'ARCOM pour non-respect du cahier des missions et des charges de Radio France

La direction de Radio France veut supprimer à la rentrée prochaine tous les journaux sur France Musique et le journal de 22h sur France Culture. La CGT a écrit à l'ARCOM la lettre ci-dessous, également envoyée en copie aux parlementaires des commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

La CGT Radio France

Paris, le
22/06/2023

Maison de Radio France - Pièce 10E60
116 avenue du pdt Kennedy
75220 Paris CEDEX 16

A l'attention des membres du Collège de l'ARCOM

Mesdames, Messieurs,

La direction de Radio France a récemment annoncé son intention de supprimer à la rentrée prochaine l'intégralité des journaux d'information sur France Musique et le journal de 22h sur France Culture. Pour justifier cette décision, elle affirme que les usages ont évolué et que les auditeurs de France Musique s'informent sur d'autres radios, ou bien sur internet.

Les premières réactions d'auditeurs publiées récemment par la médiatrice de Radio France, que nous reproduisons ci-dessous, disent au contraire le mécontentement de ces derniers à la perspective de se voir ainsi privés d'information sur la radio qu'ils ont l'habitude d'écouter :

« Nous apprenons avec sidération la suppression du journal de 22h. Quelles en sont les raisons ? Est-ce un programme trop cher à produire ? » **¶ Je proteste vigoureusement contre la suppression des bulletins d'information sur l'antenne de France Musique et France Culture. Ces journaux ont un grand intérêt car d'une part, ils sont d'un format plus court que le 7-9 de France Inter, par exemple, mais surtout ils ne reprennent pas ce qu'on entend à longueur de journée sur les autres radios. Si vous les supprimez, beaucoup d'informations dignes d'intérêt passeront sous les radars. Notre démocratie a besoin de cette pluralité. »** **¶ Quel scandale, supprimer le journal de 22h sur France Culture. Ne plus pouvoir écouter, en rentrant du travail, un des rares journaux d'information intelligents. Je suis choquée et j'espère que cette décision n'est pas définitive. »**

Au-delà de ce mécontentement, la suppression des journaux sur France Musique contrevient manifestement au cahiers des missions et des charges de Radio France, dont l'article 26 stipule explicitement que ***“dans chacun de ses programmes nationaux, la société programme et fait diffuser chaque jour et de manière régulière des bulletins et journaux d'information.”***

La direction de Radio France nous répond que ce cahier des missions et des charges datant de 1987 est obsolète. Mais est-ce à Radio France d'en juger à sa guise ou au législateur d'en décider ? Pour l'heure, ces dispositions sont toujours en vigueur et opposables.

Alors que le projet stratégique de Radio France, en accord avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens, affiche parmi nos objectifs prioritaires celui de prendre part à la lutte contre les “fake news” et les “infox”, notre mission fondamentale d'informer sur toutes nos radios nous semble au contraire tout sauf obsolète. Cette mission doit en principe primer sur toute autre considération, liée à des études d'audience discutables ou à des choix de redéploiement des moyens. Aucune baisse cette année de la CAP ou des ressources propres ne vient non plus justifier une telle décision.

C'est pourquoi nous vous demandons d'appeler au plus vite Radio France à respecter ses obligations en matière d'information et à renoncer à supprimer les journaux de France Musique et le journal de 22h de France Culture.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

La CGT Radio France